

Saint Hilaire de Riez, le 17 janvier 2019

Déposition au nom de l'association Inové  
(Initiative Nord Ouest Vendée Environnement Ecologie)  
Cente socio-culturel de la « petite gare » à Saint Gilles Croix de Vie

Correspondant : Jean Bouillon, co-président

à  
Monsieur le Commissaire enquêteur

Objet: Enquête publique PLU de Brétignolles

Monsieur,

Les adhérents de notre association habitent sur les communes de Saint-Hilaire-de-Riez et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Plusieurs fréquentent souvent le site de la Normandelière pour des randonnées ou tout simplement pour y admirer de superbes couchers de soleil.

Nous voulons - par notre déposition - signifier que nous sommes très défavorables au projet de port défini dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ci après nous exposons un certain nombre de raisons, qui sont loin d'être exhaustives, mais que nous voulons mettre en avant.

*« L'objet d'un PLU est d'assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales. »*. (Définition extraite de la Cerema, établissement public « Centre d'Etude et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement »).

Avec l'OAP du projet de port de Brétignolles, aucun de ces points n'est respecté.

### **Prise en compte des besoins de tous les habitants du territoire**

Le projet de port de Brétignolles est maintenant traité au niveau de la communauté de communes du Pays de Vie. La comcom du Pays de Vie compte 45 000 habitants. Sur ces 45 000 personnes, très peu utiliseraient ce port d'autant plus qu'à quelques km les ports de Saint Gilles Croix de Vie et des Sables d'Olonnes offrent des possibilités d'accueil. Toutes les études montrent que la tension sur les places de port est en très forte diminution et ne justifient pas la création d'un nouveau port. Des aménagements des ports de Saint Gilles Croix de Vie et Port Olonna (ports à sec par exemple) seraient des aménagements moins coûteux et plus durables. D'ailleurs le projet de port de la Normandelière étant un projet de la communauté de communes, c'est au niveau de la communauté de communes que devrait être étudié la problématique « port de plaisance » à travers un PLUI (PLU intercommunal) au minimum, ce qui mettrait en évidence le gâchis d'avoir 2 ports de plaisance distants de quelques km. Si besoin, un référendum au niveau des habitants de la communauté de communes du Pays de Vie (puisque ce sont eux qui financeraient le projet) serait très apprécié.

- **Ce projet de port ne prend donc pas en compte les besoins de tous les habitants, incluant ceux de la communauté de communes (puisque c'est les habitants de la communauté de communes qui seraient amenés à payer).**

## Prise en compte des ressources du territoire

Le projet de port à la Normandelière va impacter la nappe phréatique au risque de vider cette nappe phréatique compte tenu des différences de niveaux entre le niveau des bassins du port et le niveau de la nappe phréatique visible dans la carrière Bréthomé.

De nombreuses réflexions sont en cours pour trouver des solutions au besoin croissant d'eau douce sur le littoral. Les arrêtés pris par le préfet de Vendée pour limiter les prélèvements d'eau douce ces derniers étés secs et chauds, sont là pour nous rappeler que les réserves d'eau douces sont très limitées sur notre côte. Ne détruisons pas nos nappes phréatiques.

Une réserve importante a d'ailleurs été mentionnée par la commission d'enquête sur le port en 2018.

- Extrait du communiqué de presse du préfet de Vendée  
« Dans ses conclusions, la commission a rendu les avis suivants :  
- sur la demande au titre de la loi sur l'eau avec dérogation "espèces protégées", avis favorable **avec une réserve sollicitant la réalisation d'une étude hydrogéologique pour répondre à une question relative au risque de rabattement de nappe entre le marais Girard et le bassin.** »

## Planification durable du territoire

Un projet qui éventre le cordon dunaire ne peut pas se revendiquer comme planification durable du territoire.

L'érosion de la côte Brétignollaise lors de la tempête Xynthia est encore dans toutes les mémoires. Gardons à l'esprit que tous les facteurs défavorables n'étaient pas réunis puisque la mer avait commencé sa descente depuis une heure.

Non seulement le phénomène Xynthia était de grande amplitude mais n'était pas exceptionnel. Les anciens de Saint Gilles Croix de Vie, encore en vie, se souviennent de raz de marée dans les années 50.

Même sans parler d'un événement de type Xynthia, il suffit de fréquenter la plage de la Normandelière après les tempêtes d'hiver pour en voir les dégradations et le grignotage de la dune.

Ne refaisons pas les erreurs du passé, comme autoriser les constructions sur le cordon dunaire de la Parée à Brétignolles, où il a fallu investir une énergie et un argent importants pour réaliser un enrochement afin de protéger ces maisons, enrochement qui de toute façon sera à refaire d'ici quelques années.

Regardons comment, à la Gachère, embouchure de l'Auzance, la mer a su contourner tous les ouvrages de protection pour envahir le marais derrière le cordon dunaire.

A quelques kilomètres au nord de Brétignolles, les constructions des plages des Bec et des Mouettes à Saint-Hilaire-de-Riez en sont également des exemples criants où la communauté de communes (le contribuable) a financé d'énormes travaux d'alignement de la côte pour préserver les habitations (pour quelques années de plus....).

- **Créer volontairement une éventration dans le cordon dunaire c'est mettre en péril les populations et les infrastructures lors d'évènements climatiques violents, évènements qui vont devenir de plus en plus fréquents et de plus en plus violents avec le réchauffement climatique. Qui sera alors responsable ? les porteurs de ce projet d'éventration de la dune?**

## Dimension sociale

Ce site est fréquenté, été comme hiver, par de nombreuses familles (parents et/ou grands-parents avec enfants et/ou petits enfants, voire cousins) et par des personnes venues en retraite dans cette région pour son caractère naturel et familial. En effet, ce site présente l'énorme avantage de pouvoir offrir sur la même zone, des activités pour tous les âges, ce qui permet aux parents ou

aux grands-parents de rester à proximité de la famille tout en laissant la liberté à chacun de pratiquer l'activité qui lui convient: plage, activité nautique (école de voile) pour les plus sportifs ou les adolescents, pêche à pieds ou découverte de la faune et de la flore dans les rochers lorsque la marée est basse, randonnée à pieds en longeant la mer depuis la zone urbanisée de la parée et jusqu'à la plage des dunes, voire plus au sud pour les bons marcheurs.

Détruire cet ensemble signifie détruire son caractère familial.

L'école de voile, positionnée sur le versant sud du chenal, ne sera plus accessible à pied, sauf à faire plusieurs km aller (1 heure pour un bon marcheur) et autant au retour.

Il en sera de même pour les familles voulant profiter de la belle étendue de sable qui s'étend au sud de l'école de voile, ou pour les randonneurs de tous âges, qui seront pénalisés de plusieurs km à travers une zone artificielle pour accéder au sud. Autant dire que lorsque l'on aura fait le tour du port à l'aller, il sera temps de rebrousser chemin.

C'est donc une incitation à utiliser la voiture.

Toutes ces destructions seront réalisées pour faire un parking à bateaux réservé à une petite partie de la population, qui ne possédera peut être même pas de résidence à Brétignolles-sur-mer, et dont le nombre de sorties en mer sera, comme dans la moyenne nationale, de quelques jours par an. Les conséquences prévisibles de ce projet seront de faire fuir les gens qui sont venus s'installer à Brétignolles-sur-mer pour son caractère naturel et familial pour les remplacer par une population dont les préoccupations sociales et écologiques ne sont pas forcément prioritaires.

- **Ce projet de port ne respecte pas les objectifs d'amélioration du cadre de vie et annonce la mort de la station familiale de Brétignolles.**

### **Dimension économique**

L'équilibre entre les retombées économiques (emplois, attractivité...), l'investissement financier - 43 millions d'euros annoncé à ce jour - et la destruction d'un site remarquable du point de vue écologique et à vocation familiale ne sont pas du tout respectés.

Sur le volet attractivité, comment imaginer qu'un port sans infrastructures commerciales ou d'habitations pourra attirer des plaisanciers, d'autant que des études récentes (source cairn-info) mettent en évidence le vieillissement de la population pratiquant la plaisance (80% de retraités), les jeunes préférant les sports de glisse. Les ports voisins, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et port Olona sont capables, à moindre coût, de s'adapter pour faire face à la demande de plaisance traditionnelle.

- **Par contre la destruction du site sera, elle, irréversible. Et cela a un coût environnemental et social qu'aucune compensation économique ne pourra équilibrer.**

### **Dimension environnementale**

Le projet de port va également détruire une grande partie de la zone humide remarquable du marais Girard. Cette destruction est en contradiction avec les efforts demandés au niveau français et européen pour au contraire les préserver. La petite partie de cette zone humide soi-disant préservée va très vite s'assécher en raison de la différence de niveau entre la profondeur du port et celle de la zone humide.

Sans compter la destruction de terre qui jusqu'à maintenant permettait de développer une agriculture biologique comme c'était le cas il y a encore peu d'années avec l'élevage caprin que l'on a poussé à s'expatrier.

Notons également que l'on ne maîtrise absolument pas les courants marins et que ceux-ci vont être profondément changés par l'élimination des roches naturelles et l'ajout de digues avec des conséquences probables sur le littoral que l'on ne connaît pas, voire que l'on ne soupçonne sans

doute même pas.

- **La dimension environnementale n'est, là non plus, pas respectée.**

### **Conclusion**

Le projet de port de Brétignolles-sur-Mer est en total contradiction avec les objectifs d'un PLU. Non seulement la réalisation de ce port ne respecte pas les objectifs définis par la loi pour un développement durable, mais elle détruit de façon irrémédiable et irréversible des zones d'intérêt général, elle détériore les éléments de cadre de vie de la population locale ou en villégiature pour la réalisation d'un projet dont l'utilité publique tant locale que régionale n'est pas démontrée, bien au contraire.

**Je vous demande donc, Monsieur le commissaire-enquêteur, de prendre en compte mes arguments et d'émettre un avis défavorable.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'assurance de ma considération.

Pour l'association Inoveé, son co-président, Jean BOUILLON